



Littéramath et les Prix Tangente des lycéens et des collèves

publié le 13/09/2025 - mis à jour le 14/09/2025

Descriptif :

Présentation du groupe Littéramath qui organise le prix Tangente des Lycéens depuis plusieurs années et vient de créer le Prix Tangente des Collétiens

Sommaire :

- Le groupe Littéramath
- Le Prix Tangente des Lycéens
- Le Prix Tangente des Collèves

● Le groupe Littéramath

Le projet Littéramath est né en 2016 d'un partenariat entre l'APMEP et le magazine Tangente, soutenus par le réseau des IREM et Publimath.

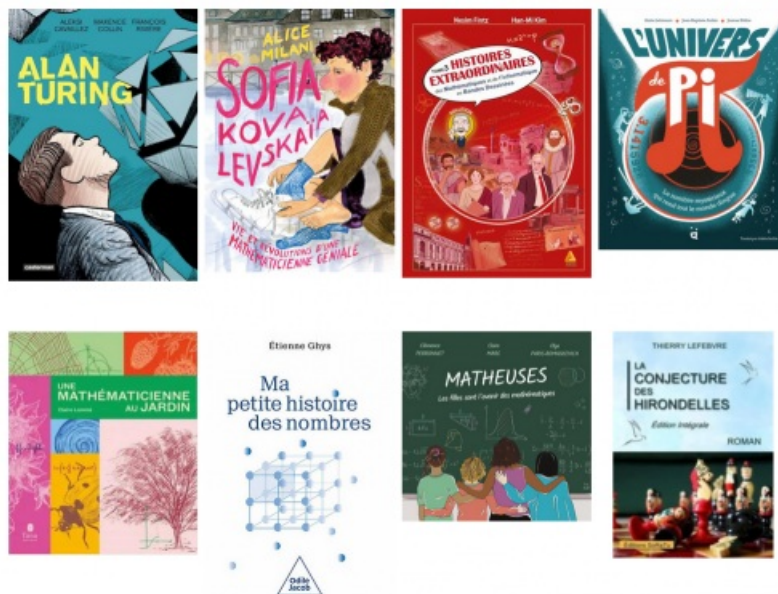
Initialement conçu pour recommander des livres de culture mathématique aux CDI de collèves et lycées, le projet a considérablement évolué : il s'est étendu à l'école primaire et propose désormais aux enseignants des ressources pédagogiques, des exemples d'activités et des études didactiques pour exploiter ces ouvrages en classe.

Dans le cadre de la promotion des mathématiques au travers de la littérature, le groupe LittéraMath participe activement au Prix Tangente des Lycéens et au nouveau **Prix Tangente des Collèves** (partenariat Tangente - APMEP) en sélectionnant les listes des ouvrages qui sont transmises à chaque lycée et chaque collève participant.

● Le Prix Tangente des Lycéens

L'idée principale, à l'origine de la création du prix en 2015, était de proposer une autre image des mathématiques, et, en particulier, de décroisonner les sciences et les lettres. Il s'agissant également de faire connaître, aussi bien aux élèves qu'aux autres membres de la communauté éducative, le domaine de la « littérature mathématique » (dans le sens d'œuvre littéraire sur un sujet touchant aux mathématiques).

L'objectif du prix Tangente des Lycéens, qui se déroule sur toute l'année scolaire, est d'élire un vainqueur et deux mentions parmi une sélection de plusieurs livres. Le vote se fait d'abord localement au niveau de chaque établissement participant, puis les résultats sont transmis, en fin d'année scolaire, aux organisateurs qui en font la synthèse.



Sélection des livres du Prix Tangente des lycéens, édition 2026 (cliquer sur l'image pour aller sur la page de présentation de ces ouvrages)

Les lycées désirant participer à cette 11^e édition doivent se faire connaître **avant le 30 novembre 2025**. Pour ce faire, ils doivent adresser un mail de candidature (à prix_tangente_des_lyceens@yahoo.com) indiquant les coordonnées de l'établissement, celles du collègue (professeur ou documentaliste) responsable de l'opération ainsi que celles de son suppléant.

► Consulter la page dédiée au Prix Tangente des Lycéens sur le site de l'APMEP : <https://www.apmep.fr/Prix-Tangente-des-lyceens>

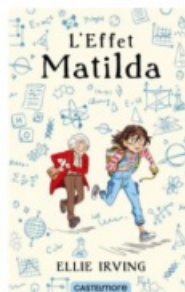
● Le Prix Tangente des Collèges

Reprenant le principe du Prix Tangente des Lycéens, le Prix Tangente des Collèges vise à promouvoir la culture mathématique par le biais du récit et stimuler le goût de la lecture chez les collégiens.

Chaque collège candidat s'engage à trouver dix élèves (au moins) de la sixième à la troisième qui auront en charge de lire les cinq livres en compétition et d'émettre un avis sur chacun d'entre eux.

Une délibération finale de tous les élèves permettra de classer les livres concernés de 1 (le premier) à 5 (le dernier) selon un algorithme mis au point par les élèves de chaque collège avec l'aide de leurs enseignantes et enseignants et de désigner le gagnant du collège. Le classement sera transmis à l'équipe organisatrice du prix Tangente des collèges au plus tard à la fin du mois d'avril.

L'ensemble des résultats ainsi transmis permettra de désigner le Prix Tangente des Collèges. Le classement national sera transmis aux établissements scolaires participants avant la fin de l'année scolaire et fera l'objet d'une communication lors du salon Culture et jeux mathématiques en fin d'année scolaire.



Sélection des livres du Prix Tangente des Collégiens, première édition 2026 (cliquer sur l'image pour aller sur la page de présentation de ces ouvrages)

Les collèges désirant participer doivent se faire connaître **avant le 30 septembre 2025**. Pour ce faire, ils doivent adresser un mail de candidature indiquant les coordonnées de l'établissement, celles de l'enseignante, enseignant ou documentaliste responsable de l'opération ainsi que celles de son suppléant ou de sa suppléante (à prix.tangente.des.colleges@gmail.com).

► Consulter la page dédiée au Prix Tangente des Collèges sur le site de l'APMEP : <https://www.apmep.fr/Prix-Tangente-des-Colleges>